



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 15
Conseillers en fonction 15
Conseillers Présents 13

**PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS**

**Séance ordinaire**  
**du 24 novembre 2015 à 20 heures 00**  
**sous la présidence de M. Richard MAZAJCZYK,**  
**Maire**

**Sont présents :** ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DROUET Angélique, JEANDON Christelle, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, SCHWEITZER Carlo, WEISS Jean-Julien.

**Absents excusés :**

**Ont donné procuration :** TRIANTAFYLLIDIS Pascal à SPRINGINSFELD Thomas et WEISS Nicolas à DRAXEL Laurent.

**Secrétaire de séance :** DRAXEL Laurent.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Décision modificative n°3
4. Transfert de propriété RD 483
5. Projet de Schéma de Coopération Intercommunale
6. Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
7. Désaffectation d'un chemin rural en vue d'une vente
8. Divers

**Point 1**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2015**

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 16 octobre 2015 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

**Point 2**

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur DRAXEL Laurent a été désigné secrétaire de séance.

Madame MOREAUX Muriel arrive à 20h05.

**Point 3**  
**Décision modificative n°3**

M. SCHWEITZER Carlo, 1<sup>er</sup> Adjoint aux Finances, présente la décision modificative n°3. Le prélèvement pour le fonds de péréquation communal et intercommunal ayant augmenté de 24%, il y a lieu d'abonder ce compte de 500 €. Il y a également lieu d'augmenter notre contribution aux organismes de regroupement, au cas présent pour le SIS, pour nous permettre de reverser la participation au fonds d'amorçage des rythmes scolaires versé par l'Etat en 2014 et 2015 ; cette somme a été encaissée par Soppe-le-Bas pour l'ensemble des communes du vallon au compte 74718.

De plus, nous avons demandé au cabinet EGEE de faire un état des lieux de nos bâtiments pour se mettre aux normes PMR. Le coût de cette étude d'un montant de 1150 € doit être imputé au compte 2031 « Frais d'études ». Il y a donc lieu d'abonder ce compte par un transfert du compte 21312 « Bâtiments publics et scolaires ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote la décision modificative n°3 suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Compte 61522</b>	<b>-3500,00</b>		
<i>Entretien de bâtiments</i>			
<b>Compte 61523</b>	<b>-4000,00</b>		
<i>Entretien de voies et réseaux</i>			
<b>Compte 73925-014</b>	<b>500,00</b>		
<i>Fonds de péréquation</i>			
<b>Compte 6554</b>	<b>7000,00</b>		
<i>Contribution aux organismes de regroupement</i>			
<b>TOTAL section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses:</b>		<b>Recettes:</b>	
<b>2031</b>	<b>2000,00</b>		
<i>Frais d'études</i>			
<b>21312</b>	<b>-2000,00</b>		
<i>Bâtiments scolaires</i>			
<b>TOTAL section d'investissement</b>			
<b>Dépenses:</b>	<b>0,00</b>	<b>Recettes:</b>	<b>0,00</b>

**Point 4**  
**Transfert de propriété RD 483**

Le Maire expose à l'assemblée : Suite à la création de la déviation de la RD 483, un morceau de terrain en triangle (cf plan cadastral) est resté annexé au domaine public départemental ; il s'agit de prés. La commune avait interpellé le Conseil départemental à ce sujet, car nous souhaitons pouvoir récupérer ce 'no man's land' afin que son entretien puisse être assuré localement par un exploitant agricole intéressé.

La Commission permanente du Conseil départemental a approuvé, dans sa séance du 13 novembre 2015, le déclassement du domaine public routier départemental et le classement dans le domaine public routier communal de SOPPE-LE-BAS d'un délaissé en nature de pré situé le long de la RD 483.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

2015-22

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit du domaine public routier départemental et le classement dans le domaine public routier communal de la Commune de SOPPE-LE-BAS de ce délaissé
- désigne M. MAZAJCZYK Richard, Maire pour signer l'acte administratif à intervenir.

### Point 5

#### Projet de Schéma de Coopération Intercommunale

Le projet de schéma de coopération intercommunale établi par le Préfet du Haut-Rhin a été transmis par mail à tous les conseillers municipaux en date du 22.10.2015. Chaque commune peut exprimer son avis dans les 2 mois qui suivent la transmission du projet, soit avant le 15.12.2015. A défaut, l'avis est réputé favorable.

Ce schéma prévoit une série de fusions de communautés de communes, ainsi que la disparition des syndicats intercommunaux en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020 suite au transfert obligatoire de la compétence aux communautés de communes. De plus, il est prévu le transfert automatique des zones d'activités des communes aux communautés de communes en 2017 ; les membres du conseil municipal se questionnent par rapport à ce dernier point car la zone d'activités de Soppe-le-Bas est concernée, ce qui induira une perte de recettes fiscales pour la commune : sera-t-elle compensée et comment ?

De plus, pourquoi ne pas envisager une fusion avec la communauté de communes de Thann-Cernay ?

Le Conseil Municipal :

- vote contre le projet de schéma de coopération intercommunale établi avec 14 voix (dont 2 procurations) et 1 abstention.

### Point 6

#### Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal 2016, avant le vote du budget primitif 2016 et en complément des restes à réaliser 2015, à hauteur d'un quart des crédits ouverts au BP 2015.

### Point 7

#### Désaffectation d'un chemin rural en vue d'une vente

Le Maire rappelle à l'assemblée : Par délibération du 29 mai 2015, le Conseil Municipal a décidé de la désaffectation d'un chemin rural en vue d'un échange avec Monsieur Jean-Marie BRUCKERT.

Or l'échange d'un chemin rural est illégal.

Il est proposé de vendre le chemin rural et d'acheter la parcelle à M. BRUCKERT au même prix. Il convient donc de délibérer à nouveau pour modifier la délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal, 1 contre – 14 pour (dont 2 procurations) :

- Constate la désaffectation du chemin rural « Siebenschuhweg »
- Décide de lancer la procédure de vente de ce chemin rural et d'achat d'un morceau de terrain à M. BRUCKERT Jean-Marie au même prix
- Demande au Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce projet.

**Point 8**  
**Divers**

- Bureau de vote pour les élections régionales : les permanences sont modifiées et complétées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 mn.

2015-23

<b>Tableau des signatures</b> <b>pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal</b> <b>de la commune de 24 novembre 2015</b>
--

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 16 octobre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Décision modificative n°3
4. Transfert de propriété RD 483
5. Projet de Schéma de Coopération Intercommunale
6. Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016
7. Désaffectation d'un chemin rural en vue d'une vente
8. Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MAZAJCZYK Richard	Maire		
SCWHEITZER Carlo	1 <sup>er</sup> Adjoint		
DROUET Angélique	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
ABIDI Farid	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
GUTTIG Stéphanie	Conseillère municipale		
WEISS Nicolas	Conseiller municipal	Procuration à DRAXEL Laurent	
SPRINGINSFELD Thomas	Conseiller municipal		
TRIANAFYLLIDIS Pascal	Conseiller municipal	Procuration à SPRINGINSFELD Thomas	
MOREAUX Muriel	Conseillère municipale		
JEANDON Christelle	Conseillère municipale		
DRAXEL Laurent	Conseiller municipal		
LILLER Laurent	Conseiller municipal		
DICK Rosalie	Conseillère municipale		

WEISS Jean-Julien	Conseiller municipal		
BINDLER Miriam	Conseillère municipale		